

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 12 septembre 2023, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

M. BETTO Frédéric, Président
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente
M. VERARDI Tiziano, Secrétaire
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MARQUES Nadia
Mme MORGANELLA Cécilia
Mme MOTA Rose Marie
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. POTVIN Thierry

Absents excusés

M. CRÉTARD Pascal
M. BLANC Kevin

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
M. VIGNERON Loïc, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2023
2. Assermentation de M. Michael Da Silva en remplacement de Mme Sylvie Malherbe, démissionnaire
 - Prestation de serment
 - Communication 1/2023 prenant acte de l'assermentation de M. Michael Da Silva à la fonction de conseiller municipal
 - Délibération 10/2023 désignant les commissions attribuées à M. Michael Da Silva, nouveau conseiller municipal
3. Communications du bureau du Conseil municipal
 - Conseils municipaux 2024, proposition de dates
 - Votations, nomination présidents et vice-président 2024 (3 mars, 9 juin, 22 septembre, 24 novembre)
4. Communications du Maire et des Adjoints
 - Autorisations de construire
5. Rapports des commissions
6. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
7. Propositions individuelles et questions

* * *

Le Président du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises.

0. Minute de silence

Le président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Alex Pfeiffer, ancien maire de Collex-Bossy ayant exercé de 2003 à 2007, de M. Albert Mann, adjoint au maire de 1987 à 1991 ainsi que d'Alexandre Garcia décédés récemment.

0.1. Modification de l'ordre du jours

Le président soumet au vote la modification de l'ordre du jour avec la suppression du point 2 étant donné l'absence de M. Da Silva (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 13 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote):

À l'unanimité de 10 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal se prononce en faveur de la suppression du point 2 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Juin 2023

Le Président demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2023.

1.1. Groupement des législatifs de la rive-droite du Lac (GLRD) (point 4.7, page 402)

M. Thierry POTVIN demande que des modifications soient apportées au sujet de son intervention en tant que représentant du Conseil municipal auprès du GLRD et transmet la liste des corrections voulues.

Constatant l'absence de plus amples observations sur le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2023, le Président soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal sous réserve des modifications demandées (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 13 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 8 oui, 0 non et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 27 Juin 2023.

2. Assermentation de M. Michael Da Silva en remplacement de Mme Sylvie Malherbe, démissionnaire

En accord avec la décision du conseil municipal, le point 2 ne sera pas discuté.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

3.1. Conseils municipaux 2024, proposition de dates

Le Président demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur les dates choisies pour les conseils municipaux de l'année 2024.

M. Maximilien FERRILLO dit que la commission cohésion sociale et culture du 5 mars 2024 devra être déplacée en raison du chevauchement de celle-ci avec le conseil municipal de la même date.

Mme Martine ROSET informe l'assemblée qu'au vu du calendrier, la date du 5 mars était la seule solution et s'excuse pour le chevauchement.

Le conseil municipal n'ayant pas d'autres remarques, le président soumet au vote les dates des conseils municipaux de l'année 2024. (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 13 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 10 oui, 0 non et 0 abstention, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les dates des conseils municipaux de 2024.

CM 30 janvier 2024, bureau et finances le 23 janvier
 CM le 12 mars 2024, bureau et finances le 5 mars
 CM le 23 avril 2024, bureau et finances le 16 avril
 CM le 14 mai 2024, bureau et finances le 7 mai
 CM le 18 juin 2024, bureau et finances le 11 juin
 CM le 24 septembre 2024, bureau et finances le 17 septembre
 CM le 5 novembre 2024, bureau et finances le 29 octobre
 CM le 17 décembre 2024, bureau et finances le 10 décembre

3.2. Lettre concernant les eaux de surface et inondations au chemin du Pré-de-l'Orne, 19 et 21

Le Conseil municipal a reçu une lettre de la part de M. Pierre Gindre, Mme Virginia Panetti et M. Rémy Pagani au sujet des écoulements des eaux de surfaces et des inondations au chemin Pré-de-l'Orne en date du 26 Juin 2023.

M. le Secrétaire donne lecture du texte, reproduit ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs, membres du Conseil Municipal de Collex-Bossy,

Nous, respectivement propriétaires au Chemin du Pré-de-l'Orne et paysan exploitant les terres entourant ces habitations, aimerions par ce courrier vous faire part de notre inquiétude en rapport à la circulation des eaux de surface en amont du Chemin du Pré-de-l'Orne.

Lors de fortes précipitations, les eaux de surface provenant de la forêt de Bossy suivent le lit d'une ancienne rivière à travers champs, endommageant les cultures des parcelles n° 82 et 89, et venant ensuite inonder en contrebas les deux habitations du Chemin du Pré-de-l'Orne, n° 19 et 21. Par le passé cette situation non maîtrisée avait causé de nombreux dégâts, si bien que M. Pierre Pagani avait dû installer en son temps des dalles de déviation d'eau le long de sa propriété. Il avait aussi demandé à M. Pierre Gindre de creuser une tranchée afin de dévier les eaux le long de ces dalles vers les champs en aval. Néanmoins, ces menus aménagements n'avaient pas suffi, et une rivière s'était notamment formée en l'an 2000 entre les deux maisons, emportant une grande partie du bitume et inondant abondamment les caves.

En 2014, la Commune a entrepris en haut du coteau, près de la maison de M. Albert Maréchal, des travaux d'agrandissement du collecteur d'eau principal venant de Bossy et traversant la parcelle n° 82, le chemin vicinal de Martenand, puis les parcelles n° 80 et n° 89. Un drain ainsi qu'une grille de collecte des eaux a été créé dans le creux du Chemin de Martenand, entre les deux champs.

Aujourd'hui, il arrive que la quantité d'eaux de surface nous inquiète à nouveau dans les champs entourant les habitations du Pré-de-l'Orne. Au niveau du Chemin de Martenand, les eaux courantes contournent le regard à grille posé à cet endroit. Nous suggérons que le drain fermé au pied de la butte soit ouvert et rempli de

gravier, comme celui réalisé au creux du Chemin de Sous-Rosière. Ce second drain d'une autre facture fonctionne effectivement mieux : depuis sa création aucune inondation ni eaux stagnantes n'ont plus été constatées.

Par ailleurs, notre inquiétude est la présence d'un arbre sur le collecteur principal, en aval des habitations. Effectivement, le premier arbre fruitier planté au début de la parcelle n° 101 de M. Christophe Baumgartner, le long du Chemin du Pré-de-l'Orme, se trouve juste au-dessus d'un regard donnant sur le collecteur principal dont l'importance a été présentée plus haut. Sa présence menace sérieusement à terme la bonne évacuation des eaux courantes de la zone, nous vous prions par conséquent de le supprimer ou de le déplacer. M. Pierre Gindre suggère que cet arbre soit simplement replanté un plus loin, le long de sa parcelle n° 88 pour remplacer un arbre fruitier mort. Si la Commune et M. Baumgartner nous en donnent l'autorisation, nous pourrions nous charger nous-même des travaux.

Alors que les propriétaires vont entreprendre ce printemps des travaux d'entretien du chemin privé en gravier menant aux habitations du Pré-de-l'Orme, souvent abîmé par les inondations dans le passé, il nous paraît important que ces menus travaux soient effectués en amont et en aval des habitations. Ces efforts permettront de poursuivre les améliorations déjà apportées par la Commune en 2014 pour résoudre ces problèmes relatifs aux eaux de surface.

Veillez agréer, Mesdames, messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Pierre Gindre, Mme Virginia Panetti, M. Rémy Pagani »

Le Président remercie le secrétaire et propose aux conseillers municipaux de renvoyer ce courrier à la commission infrastructures (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 13 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 10 oui, 0 non et 0 abstention, le Conseil municipal approuve à l'unanimité de renvoyer le courrier en commission infrastructures.

3.3. Lettre concernant la résolution des centrales hydroélectriques sur la Versoix

Le Conseil municipal a reçu une lettre de la part du directeur de l'office cantonal de l'eau M. Mulhauser Gilles en réponse à leur résolution concernant la fermeture des centrales hydroélectriques sur la Versoix.

M. le secrétaire donne lecture du texte, reproduit ci-dessous :

« Madame la Secrétaire générale,

Votre courriel du 22 mars dernier relatif à l'intitulé nous a été transmis pour des raisons de compétence. Son contenu a retenu notre meilleure attention.

Nous avons pris note de l'intérêt que votre Conseil municipal porte aux questions énergétiques. Cependant, la question du renouvellement des concessions de la petite hydraulique sur la Versoix a fait l'objet d'un examen par la Cour de justice et nous vous invitons à vous référer à l'Arrêt que la Cour de justice a rendu en date du 30 mai 2023 une fois que ce dernier sera publié.

Nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de notre parfaite considération.

Gilles Mulhauser, Directeur général »

M. le président informe l'assemblée qu'il n'y aura donc pas de suite à notre demande de maintien des centrales hydroélectriques sur la Versoix.

3.4. Lettre concernant le recours à la motion 8.a du 2 mai 2023, subvention communale au comité d'initiative « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitation des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique »

Le Conseil municipal a reçu une lettre de M. Laurent Girardet au sujet de la subvention communale au comité d'initiative « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitation des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ».

Dans un premier temps, M. le Secrétaire donne lecture de la lettre adressée à la commune, reproduit ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs,

J'ai tout récemment appris que votre Conseil municipal a notamment alloué au comité d'initiative « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitation des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique » une somme hors budget de CHF 7'000.-.

Cette subvention m'apparaît contraire au droit.

Vous trouverez en annexe copie de mon courrier au service de Surveillance des Communes,

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent Girardet »

Le Secrétaire donne ensuite lecture de la lettre destinée au service des affaires communales, dont le texte est reproduit ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs,

J'ai tout récemment appris que le Conseil municipal de la Commune de Collex-Bossy a notamment alloué au comité d'initiative « Pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative Exploitation des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique » une somme hors budget de CHF 7'000.-.

Vous trouverez en annexe l'extrait du Conseil municipal le précisant.

Au-delà du titre aussi trompeur que populiste de cette initiative, je relève que cette subvention est parfaitement contraire à l'article 83 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui interdit à une Commune de « faire de la propagande électorale, ni à supporter les frais de celle des partis politiques, autres associations ou groupements ».

En votre qualité d'organe de surveillance des communes, je conclus donc à ce que vous constatiez la nullité de cette motion, voire que vous l'annuliez, car contraire au droit, et que toute somme versée soit restituée à la Commune de Collex-Bossy.

La commune de Collex-Bossy me lit en copie.

Tout en restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent Girardet »

Le président avertit qu'aucun retour du service des affaires communales n'a été reçu.

Mme Rose Marie MOTA s'étant renseignée et n'ayant pas trouvé de preuve de l'illégalité de la mesure, demande si quelqu'un a connaissance du possible fondement de la demande faite sur l'article 83 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

M. Ricardo MUÑOZ annonce que l'exécutif n'en a pas connaissance.

Mme Dorothea NOLL déclare que si la décision prise par le conseil est contraire à la loi, cela pourrait entamer la crédibilité des élus.

M. le Président rappelle que pour effectuer le versement, le SAFCO a demandé de changer la ligne budgétaire communale ce qui donne une légitimité à ce financement.

Mme Dorothea NOLL relève que la légalité de la pratique de financement pour la récolte de signatures varie selon les cantons et que ce sujet est polémique.

3.5. Votations, nomination présidents et vice-président 2024 (3 mars, 9 juin, 22 septembre, 24 novembre)

Le conseil municipal décide conjointement d'organiser la présidence comme suit :

Mme Rose Marie MOTA, Présidente

Mme Dorothea NOLL, Supléante de la Présidente

Mme Odile TAHÉRI, Vice-présidente

M. Michael KENDE, Vice-Supléant de la vice-Présidente

4. Communications du Maire et des Adjoint

4.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour le 12 septembre 2023. Il demande si des questions demeurent sur ce document.

Mme Dorothea NOLL demande si les projets débattus en commissions ont pu être discutés lors de l'élaboration du projet 323710/1 porté par l'entreprise M3 Groupe Holding SA.

M. Ricardo MUÑOZ certifie que oui.

M. Maximilien FERRILLO souhaite avoir une précision sur la nature de l'autorisation 111972/3.

M. Ricardo MUÑOZ précise qu'il s'agit d'un aménagement de garage.

4.2. Budget

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

M. Ricardo MUÑOZ informe qu'un premier budget brut prenant en compte toutes les demandes des commissions sans désir d'équilibre financier sera disponible en date du 15 septembre pour les conseillers municipaux et laisse le soin de traiter celui-ci par toutes les commissions. Il informe également que la limite d'excès de charges fixée par le Safco est de 124'000 frs impliquant un plan quinquennal de remise à niveau si la valeur du déficit budgétaire devait dépasser ce montant. Pour finir, il invite les conseillers à venir auprès de l'exécutif pour toutes questions supplémentaires en précisant que le maximum d'informations sera fourni afin de faciliter la lecture et la compréhension du dossier. La dernière limite pour la votation du budget de la commune est fixée en date du conseil municipal de décembre.

4.3. Travaux sur la route de Vireloup

(Communication de Mme Sylvie MALHERBE, adjoint au Maire)

Mme Sylvie MALHERBE rapporte que la mairie a mis sur le site internet de la commune des informations concernant les travaux des SIG sur la route de Vireloup et que des flyers seront envoyés aux habitants afin de les informer. La date de début des travaux est fixée au 28 septembre et devrait se terminer au mois de décembre. Les modifications de circulation rendront la route en sens unique avec accès par la route de Collex en direction de la route des Fayards en précisant toutefois que la portion entre le rond-point de Vireloup et le stade de Collex restera à double sens. Les perturbations et autres informations supplémentaires seront mises à disposition des citoyens sur le site internet. La modification du parcours du bus 52 des TPG sera disponible sur l'application TPG, aux arrêts de bus et sur le site de la commune.

4.4. Activités culturels communales

(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)

M. Skander CHAHLAOUI annonce avec satisfaction que la neuvième édition d'art en campagne s'est terminé le dimanche 3 septembre 2023 avec la remise de prix. On note toutefois la présence de dégradation sur certaines œuvres d'art et espère que cela ne se reproduira plus. L'exécutif rappelle que se tiendra le samedi 16 septembre le traditionnel nettoyage des villages et espère voir de nombreuses personnes se joindre aux activités organisées autour du développement durable ainsi que le samedi 23 septembre à la chapelle pour le deuxième événement de la saison culturelle.

5. Rapport des commissions

5.1. Commission Sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

- **Inauguration de la ferme** : la ferme devrait être mise en exploitation au printemps 2024. Il est prévu d'organiser une fête inaugurale. Pour cela la commission décide de prévoir au budget une somme de 20'000 CHF. L'organisation de cette fête sera débattue à la prochaine commission.
- **GISMB**: le conseil consultatif aura lieu ce jeudi, le budget y sera notamment traité. D'autre part le nouveau tenancier semble avoir bien débuté.
- **Bilan de la fête des promotions** : Concernant la fête des promotions, diverses critiques négatives ont été faites par rapport au choix des jeux pour les enfants et les soucis rencontrés avec les verres consignés notamment à la fin de la manifestation. Le DJ a cependant été apprécié. La commission a décidé qu'en 2024 la fête aura à nouveau lieu un vendredi.
- **Bilan de la fête nationale** : l'harmonie de Genthod Bellevue, s'est excusée pour sa prestation. La commission note en effet qu'il y avait quelques points à améliorer. Le groupe de musique n'a pas été à la hauteur de sa réputation. Il y a en effet eu une légère tromperie par rapport aux attentes. Le problème de sono, notamment lors de la partie officielle, a de nouveau été soulevé comme chaque année. La commission a décidé de prévoir au budget un ingénieur son et la location du matériel pour les années suivantes.
- **Ecollex bossy**: la majorité de la commission s'est dite déçu de ne pas avoir été consultée quant au montage et au contenu de cette manifestation. Il lui a uniquement été demandé de valider le flyer. Cependant l'ensemble de la commission est favorable à cette fête.
- **Escalade** : Le football a été approché pour le choix du thème. La mairie prévoit plusieurs rencontres avec le foot afin de bien préparer cette manifestation étant donné qu'il s'agit d'une première pour cette manifestation.
- **Proposition pour le budget** : Mis à part des lignes budgétaires pour les diverses manifestations communales d'une part et le budget pour le stade, la commission demande de prévoir une somme de 20'000 au budget pour la fête d'inauguration de la ferme Gindre Constantin.

5.2. Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 29 Aout 2023.

- **PDCOM** : Les mandataires viendront présenter la synthèse des observations reçues sur le PDCom lors de la prochaine séance de commission.
 - **Décharge de type A** : Une séance du COPIL a été tenue en juin. Le GESDEC travaille actuellement à la nouvelle étude d'impact qui sera le support d'une enquête publique au sujet de la décharge de type A. Le GESDEC accepte de venir aux devants des conseillers pour présenter les nouvelles modalités de la décharge. La commission exprime son souhait de recevoir l'étude d'impact avant d'en avoir la présentation en séance de commission élargie, par des représentants du GESDEC.
 - **Houchettes**: la commission a évoqué la création d'une commission ad hoc sur les Houchettes.
 - **Budget 2024** : Le budget a été évoqué. Les dépenses liées à cette commission étant souvent liées à des études d'experts, un montant précis est difficile à estimer.
 - **Subvention éco 21 et abonnement TPG** : Il avait été décidé d'augmenter la subvention communale aux abonnements TPG de Fr. 50.- à Fr. 100.-. La ligne budgétaire a bien été augmentée mais ce n'est pas sûr que la subvention individuelle a été augmentée. La commission a chargé l'exécutif de clarifier la situation. De plus la commission demande une analyse chiffrée sur le nombre de subventions TPG demandées et accordées ces dernières années, avec précision des montants et de l'âge des requérants afin de prévoir le budget en conséquence. La commission se positionne en faveur d'une augmentation des montants de la subvention aux abonnements TPG, selon les critères
-

suivants : Moins de 25 ans : 200.-/personne, 25-64/65 ans : 50.-/personne, 64/65 ans : 200.-/personne.

Mme Rose Marie MOTA souligne que le budget prévu de 20'000 frs pour la fête de la Ferme semble élevé et demande si celui-ci est destiné à une idée précise au vu de la somme mentionnée.

Mme Dorothea NOLL répond qu'au vu du temps écoulé depuis l'achat et de l'attente des citoyens, la décision a été prise d'allouer un budget conséquent à la cérémonie afin de répondre aux attentes.

M. le Président évoque la possibilité de se rapprocher de Voisins afin d'avoir un avis sur le montant.

Mme Dorothea NOLL communique que pour finir le budget brut 2024, une somme a dû être articulée avec les données en leur possession. Une prise de contact avec l'entreprise spécialisée dans l'événementiel Voisins va être entamée afin d'affiner l'estimation.

5.3. Commission Cohésion sociale et culture

(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)

Deux séances ont eu lieu, les 21 juin et 6 septembre 2023.

Sur le plan général de la commission Cohésion sociale et Culture, il est à mentionner que les dates des commissions ont été fixées jusqu'en juin 2024. Puis, conformément à la demande de l'exécutif, les commissaires ont évoqué trois souhaits possibles à insérer dans le cadre du projet de budget 2024.

5.3.1. Cohésion sociale

- **Bénévole** : les propositions faites par les bénévoles ont été traitées et étudiées.
- **Restaurant scolaire** : un grand nombre de bénévoles se sont proposés pour aider au service. Cette aide est fortement appréciée et permet de surseoir à la diminution du subventionnement par le Giap.
- **Centres aérés proposés durant l'été** : la mairie informe que des retours qualitatifs des familles qui ont bénéficié de ces centres ont été reçus.
- **Association des seniors** : une assemblée constitutive aura lieu en octobre permettant à celle-ci de voir le jour officiellement. Les participants à cette constitutive sont fortement remerciés.
- **AJA** : l'association produira dorénavant des soirées à thème à raison d'une soirée à thème par mois pour les jeunes de la commune.
- **Conseil municipal des jeunes** : l'exécutif a mentionné que l'ouvrage allait être remis sur le métier afin de trouver une meilleure offre de réalisation.

Mme Dorothea NOLL demande si le local alloué à l'AJA reste ouvert tous les vendredis ou si celui-ci ne sera ouvert que pour les soirées mensuelles.

M. Skander CHAHLAOUI répond en évoquant la non-disponibilité du comité en raison de leur parcours de vie ainsi que le fait que l'affluence était plus prononcée lorsque l'association mettait en avant une soirée en particulier. Ce choix est partagé par l'exécutif.

5.3.2. Culture

- **Saison 2022-2023** : La commission note que même si certaines propositions ont rencontré un peu moins de succès qu'escompté, il n'en demeure pas moins que la saison 2022-2023 a été qualifiée de saison éclectique réussie. Une analyse des questionnaires distribués aux spectateurs de la saison écoulée a montré que ces derniers étaient favorables aux propositions offertes. Aucune remarque négative n'a été formulée dans lesdits questionnaires. Cette analyse a été menée par Odile Tahéri. La commission a par conséquent décidé de poursuivre dans le même sens pour la prochaine saison 2023-2024. Il en ira de même pour la programmation 2024-2025.
 - **Finances** : La commission demande une augmentation de budget dévolu à la Culture et d'une promotion des concerts et spectacles qui doit pouvoir rendre visible les propositions culturelles de la commune.
-

- **Programmation 20224-2025** : Des réflexions sont menées en ce début d'année pour la saison 2024-2025. La commission reviendra en rendre compte lorsque celles-ci auront abouti.
- **Chapelle** : La commission rapporte que la rénovation de la chapelle a été évoquée, laquelle reste en attente de savoir comment elle pourra s'intégrer au développement du projet des Houchettes.
- **Administratif** : les commissaires se sont réparti l'entier des présences aux différents événements de la prochaine saisons 23-24 afin de garantir l'encadrement des jeunes qui œuvrent au bon déroulement des manifestations et aux présentations effectuées lors de chacune des manifestations.

Mme Dorothea NOLL pointe le fait qu'un événement ayant lieu à la chapelle tombe en même temps que les caves ouvertes rendant ainsi la fréquentation plus basse qu'à l'habitude.

M. Maximilien FERRILLO annonce que la commission fera désormais attention à ce que des événements majeurs ne se chevauchent pas avec des événements communaux.

5.4. Commission Finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

Une séance a eu lieu le 5 septembre 2023.

- **Budget 2024** : La commission a pris de l'avance et se réunira pour une commission élargie le 31 octobre avec les autres conseillers afin de voter le budget sous réserve du vote des autres commissions.
- **Investissement** : La commission a discuté des futurs plans d'investissements ainsi que du projet des Houchettes et propose de créer une commission ad-hoc afin de discuter plus en détail de ce projet.

M. Tiziano VERARDI demande si le conseil est prêt à voter la commission ad hoc des Houchettes en ce soir.

M. le président rétorque que la mise en place et la constitution de cette commission est prévue pour le prochain conseil municipal.

M. Michael KENDE demande si le contenu de la commission et sa taille avaient déjà été discutés.

Mme Dorothea NOLL pense qu'il est préférable que chaque groupe en discute afin de clôturer la mise en place de la commission au prochain conseil municipal.

5.5. Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie MOTA, présidente)

Une séance a eu lieu le 11 septembre 2023

- **Étude signalisation routière** : La commission a pris connaissance de l'étude orchestrée par CITEC ingénieur-conseil sur les zones de risques en matière de sécurité routière et discutera de ce rapport lors de la prochaine commission sécurité afin de rendre compte des projets prioritaires.
 - **Formation save a life** : la commission a développé le projet visant à former des volontaires aux techniques de réanimation auprès des samaritains de Versoix afin de prêter secours rapidement aux victimes avant l'arrivée des secours. Une formation aura lieu fin septembre pour les personnes s'étant déjà portées volontaires.
 - **Budget** : La commission a discuté du budget 2024.
-

6. Droit d'opposition des conseils municipaux, décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023 relative à l'octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition

Le président fait valoir le droit d'opposition des conseillers et procède au vote. (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 13 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention, le Conseil municipal approuve la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023 et par conséquent ne s'y oppose pas.

7. Propositions individuelles et questions

7.1. Soutien financier au Maroc :

(Intervention de M. Maximilien FERRILLO)

M. Maximilien FERRILLO propose après vote à l'unanimité de la commission cohésion social et culture de faire un don de 3'000 Fr à l'association la chaîne du bonheur en soutien au séisme ayant touché le Maroc.

Mme Dorothea NOLL évoque également le sujet de la Libye et propose de diviser la somme entre les deux.

Mme Rose Marie MOTA demande si la chaîne du bonheur à la possibilité d'intervenir en Libye étant donné la difficulté des ONG à se rendre sur place.

M. Maximilien FERRILLO répond qu'étant donné que la chaîne du bonheur peut intervenir au Maroc rapidement mais ne peut possiblement pas intervenir dans l'immédiat en Libye, il serait préférable de faire le don dans l'immédiat et de rediscuter d'une donation à la Libye durant la prochaine commission cohésion culture et sociale.

M. Skander CHAHLAOUI informe que le solde du compte pouvant être allouée aux aides d'urgence à l'étranger est contrainte à 3'000 Fr.

M. Maximilien FERRILLO propose de faire un don complet au Maroc et d'attendre le début de l'année civile afin de faire don avec le nouveau budget 2024 à la Libye soulignant également que faire don de moins de 3'000 Fr serait faible au vu de l'ampleur de la catastrophe.

Mme Odile TAHÉRI souligne qu'il est possible de faire un don dans l'urgence mais qu'il est également utile de donner plus tard afin d'aider à la reconstruction.

Le président soumet au vote la proposition de faire don de 3'000 frs au Maroc. (au moment du vote, 11 conseillers municipaux sur 13 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote):

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention, le Conseil municipal approuve la décision de faire don de 3'000 Fr au Maroc

7.2. Circulation sur la route de Collex

(Intervention de M. Tiziano VERARDI)

M. Tiziano VERARDI demande à l'exécutif s'ils ont pu avancer sur les problèmes de circulation sur la route de Collex et la route des Fayards rappelant le nombre conséquent de voitures devant circuler sur ces routes et qui, depuis le début des travaux à Bellevue, rend impossible les déplacements.

Mme Rose Marie MOTA relève également le problème que pose cette surcharge de trafic vis-à-vis du bus 52 et de la correspondance de celui-ci avec le bus 20.

Mme Sylvie MALHERBE évoque la décision prise au précédent conseil municipal d'interpeller M. Pierre Maudet sur les problèmes induits par les travaux et informe que la réponse reçue disant qu'il « s'assurait que tous ses services allaient faire le nécessaire pour que la circulation soit la plus agréable possible » n'était pas satisfaisante pour l'exécutif au vu des perturbations encore présentes. Les plaintes reçues sont systématiquement transférées à l'OCT sans réponses faisant état d'un changement. Une demande a été faite pour l'installation de feux afin de fluidifier le trafic mais aucune réponse n'est actuellement arrivée. Une prise de contact a été faite avec M. Norer au sujet des bus.

M. Tiziano VERARDI envisage, si aucune amélioration n'est trouvée de mener des actions de sensibilisation ou de blocage afin d'accélérer les démarches et d'augmenter la visibilité de ce problème. Il souligne également que la durée des travaux étant fixée à un an, la situation ne peut pas rester telle quelle.

Mme Sylvie MALHERBE informera l'assemblée si de nouvelles réponses arrivent.

M. Ricardo MUÑOZ complète en informant qu'une demande de fermeture de la douane de Bois-Chaton avait été demandée à M. Pierre Maudet afin de soulager le trafic et que cela a été refusé.

M. Tiziano VERARDI défend l'idée d'une action commune afin d'attirer l'attention sur ce sujet auprès des instances cantonales.

Mme Dorothea NOLL relève que l'augmentation du trafic peut également être accentuée par les contrôles douaniers aléatoires à la douane de Vireloup.

Mme Cécilia MORGANELLA évoque la discussion du dernier conseil municipal portant sur le fait que Bellevue n'avait pas prévenu pour les travaux et qu'il fallait intervenir auprès d'eux.

M. Ricardo MUÑOZ informe que la décision est une décision cantonale et que par conséquent les communes avoisinantes ne sont pas décisionnaires. Les propositions pouvant avoir un impact sur le trafic dans la commune n'ont pas abouti et la mairie continuera d'intervenir auprès du magistrat cantonal.

Mme Rose Marie MOTA relève qu'un certain nombre de personnes outrepassent l'interdiction de passage sur la route de Collex entre 7h et 9h et demande si des contrôles sont effectués.

M. le président informe que le panneau a pour but de soulager le carrefour de la route de Valavran et de la route de Collex étant donné que la priorité est donnée aux automobilistes venant de la partie sud de Bellevue rendant impossible le débouchement vers les tuileries depuis la route de Collex.

Mme Sylvie MALHERBE informe que l'interdiction de circulation à heures précises est une des deux options envisagées par l'OCT. Des contrôles sont censés être effectués bien que ceux-ci n'aient pas été vu par les personnes présentes dans le conseil. La deuxième option envisagée est la fermeture définitive de la route de Collex.

Mme Rose Marie MOTA demande si une autorisation exceptionnelle pourrait être prise de donner le droit de passage aux habitants non riverains sur la route de Vireloup.

Mme Sylvie MALHERBE informe que cette option n'est en l'état pas possible au vu de la loi. De plus les travaux prévus sur cette route rendront impossible la circulation dans les deux sens ce qui ne résoudra pas le problème.

M. Sébastien PESENTI propose de demander au canton d'employer un Securitas afin de gérer la circulation comme le fait la commune de Genthod lors des heures de fortes affluences permettant la mise en place d'une zone tampon à Bossy pour fluidifier la circulation dans Collex.

M. Michael KENDE évoque la possibilité déjà envisagée par le canton de mettre un feu sur la route de Collex empêchant l'afflux de voitures vers Collex depuis Bellevue.

Mme Rose Marie MOTA relève que les travaux n'ont pas augmenté la quantité de frontaliers mais la mise en place d'interdiction de circulation faisant converger les flux du canton de Vaud, de France et de Bossy vers la commune de Collex en est la cause.

M. Sébastien PESENTI dit que limiter le trafic venant de la douane de bois chaton permettrait de soulager le trafic en contrebas.

M. Maximilien FERRILLO demande à l'exécutif si une réponse du canton avait été reçue.

M. Ricardo MUÑOZ informe que l'exécutif a écrit au conseiller d'État M. Pierre Maudet évoquant la difficulté des habitants à sortir de la commune de façon fluide et sécurisée en véhicule privé, en mobilité douce ou en transport ou public. La demande de fermeture de la douane de Bois Chaton a subi un refus. La commune va faire son possible en passant par le magistrat cantonal et en proposant au conseiller d'État M. Pierre Maudet de venir constater sur place les problèmes de circulation.

7.3. Analyse Géothermique

(Intervention de Mme Dorothea NOLL)

Mme Dorothea NOLL a noté la présence de boîtiers géothermiques dans la commune ayant pour but une étude des SIG et souhaite savoir si la commune sera informée des résultats de cette étude.

M. Ricardo MUÑOZ informe que l'étude est en complément à l'étude faite en 2019 et que les résultats seront transmis par le biais des communications des SIG.

* * *

La séance est levée à 20h36 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes.

Le président du Conseil municipal :
Frédéric Betto

La secrétaire du Conseil municipal :
Tiziano Verardi

Le procès-verbaliste :
Loïc Vigneron
